



AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS vous est donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix tenue le 8 novembre 2022, le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement :

- No. 427-2022 modifiant le règlement no.408-2021 relatif aux dérogations mineures.

QUE le projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 6 décembre 2022 à 18h30 à la salle du conseil située au 959, rue Principale à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

QUE l'objet de cette consultation est d'informer les intéressés sur les contenus du règlement en cours d'adoption qui vise :

- à s'assurer que les dérogations mineures soient accordées de façon conforme à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 67.

QUE lors de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au www.ileauxnoix.com ou au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix situé au 959, rue Principale à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sur rendez-vous.

QUE le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 23^e jour du mois de novembre 2022.

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière